La Loi canadienne sur la santé respecte les compétences provinciales et confère aux provinces toute la flexibilité nécessaire pour gérer le régime, mais elle repose sur cinq principes que les provinces doivent respecter pour pouvoir toucher des paiements de transfert du gouvernement fédéral, principes qui se

ments de transfert du gouvernement fédéral, principes qui se résument à assurer un accès égal à tous les Canadiens. C'est ce qui fait que nous vivons dans le meilleur pays au monde et que nous avons le meilleur régime d'assurance-maladie qui soit.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, les changements constructifs que les provinces souhaitent seraient si faciles à opérer: un financement stable, prévisible, ainsi que des mesures législatives qui fassent passer les besoins des patients avant ceux des bureaucrates.

La ministre de la Santé va-t-elle aujourd'hui s'engager à rencontrer les représentants des provinces qui souhaitent vivement ces changements constructifs?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai rencontré mes homologues des provinces et je continuerai de le faire. Je vais travailler de mon mieux, de concert avec les provinces, à faire en sorte que notre régime réponde aux besoins des Canadiens et qu'il ne devienne pas à un système à deux vitesses.

Nous connaissons le programme du Parti réformiste. Les réformistes souhaitent un régime à deux vitesses comme aux États-Unis, c'est-à-dire qui privilégie les nantis au détriment du reste des Canadiens. Ce n'est pas ainsi que nous avons bâti notre pays et ce n'est pas cela qui fait la grandeur de notre pays.

\* \* \*

[Français]

## LA CAMPAGNE RÉFÉRENDAIRE

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Travail.

Le premier ministre a indiqué hier, dans son discours, qu'il privilégiait toujours la voie des ententes administratives comme moyen de répondre aux demandes du Québec, quant au retrait du fédéral dans ses champs de compétence.

La ministre du Travail peut-elle nous dire comment les Québécois peuvent faire confiance au premier ministre quand il nous propose des ententes administratives, alors que la seule fois où il en a proposé une, dans le domaine de la main-d'oeuvre rappelons-le, elle était solidaire de son ancien chef, Daniel Johnson, pour la rejeter en la qualifiant d'entente à rabais?

• (1445)

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je serai obligée de citer textuellement les paroles du premier ministre, étant donné que le député du Bloc québécois a omis une partie de la phrase. Nous pouvons y lire, et je cite: «Nous garderons ouvertes toutes les autres voies de changement, y compris les voies administrative et constitutionnelle.»

## Questions orales

Cela m'apparaît assez clair; une ouverture aux deux voies de changement, administrative et constitutionnelle. Dans l'histoire de ce pays, nous avons vécu, justement, différentes façons d'apporter des changements. Nous n'avons pas toujours été obligés d'ouvrir la Constitution pour apporter ces changements. À l'heure actuelle, on n'a qu'à regarder tout le dossier de l'immigration au Québec et tous les pouvoirs qui ont été donnés à la province de Québec pour choisir ses immigrants et les accueillir dans la société québécoise. Et tout ça s'est fait par voie administrative. Alors, il ne faudrait surtout pas mettre de côté cette façon de faire des changements.

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, BQ): Monsieur le Président, en réponse à M<sup>me</sup> Liza Frulla, qui réclamait lundi dernier le retrait du gouvernement fédéral du champ de la culture, comment la ministre du Travail peut-elle répondre qu'une simple entente administrative pourrait suffire à régler le problème et osera-t-elle faire une telle réponse aux gens du domaine de la culture?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a affirmé très clairement que ce pays est sur la voie du changement, sur la voie de la transformation. Pour faire face aux défis du XXI<sup>c</sup> siècle, le Canada dans son ensemble n'a pas le choix de changer parce que, aujourd'hui même, nous avons des compétiteurs sur la scène internationale qui n'étaient même pas là il y a à peine dix ans.

On se doit de remettre en question nos façons de faire. On se doit de revoir le rôle des différents paliers de gouvernement et c'est dans ce sens que, après un non au référendum, nous, du gouvernement fédéral, allons travailler.

## LA CONDITION FÉMININE

\* \* \*

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.): Monsieur le Président, lors de la récente Conférence des femmes, à Beijing, le Canada s'est vu décerner le prix du Global Award par la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales.

La secrétaire d'État à la condition féminine peut-elle nous informer sur la signification de cette récompense et sur les motifs qui ont valu au Canada d'être nommé récipiendaire de ce prestigieux trophée?

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Oui, monsieur le Président, le Canada a gagné ce prestigieux prix et cela démontre qu'il fait bon vivre ici, au Canada, pour tout le monde. On devrait tous en être fiers. Ce gouvernement a fait avancer la question des femmes, l'égalité, la prospérité, la sécurité des femmes partout au Canada, y compris au Québec. L'essor est remarquable et même la ministre du Québec l'a approuvé et a félicité le Canada.

Hier soir, à Verdun, les personnes sur les lieux, hommes et femmes, ont reconnu le Canada, ont reconnu le statut et la vie qu'on vit et ils ont dit que les femmes, les hommes vont vivre ici, au Canada, dans un Québec fort, dans un Canada uni. Non à la séparation.